

# Compte Rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2008

L'an deux mil huit, le vingt-sept mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 21 mars 2008

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Armand DUMONT, Bernard MARO, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Jean-François PICHON, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absents excusés : Patrick BARTCZAK (procuration donnée à Véronique MENZEL), Anne DOUADY (procuration donnée à Claude ROUSSET), Catherine DUPONT (procuration donnée à BUISSON Sandra),

Secrétaire de séance : Véronique MENZEL

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

## **I) Approbation du procès verbal du 21 mars 2008.**

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2008 est adopté à l'unanimité et signé.

## **II) Affaires Financières**

### **Ø Compte Administratif et Compte de Gestion 2007 - Budget Communal (n°10/2008)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Alain MONNOT, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget Communal de l'exercice 2007, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	144 180,54€		-12 158,53€	132 022,01€
Fonctionnement	754 045,25€	300 000,00€	388 403,53€	842 448,78€
<b>TOTAL</b>	898 225,79€	300 000,00€	376 245,00€	974 470,79€

Le Conseil Municipal :

⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2007 du Budget Communal.

### Ø Compte Administratif et Compte de Gestion 2007 - Budget Eau & Assainissement (n°11/2008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Alain MONNOT, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget Eau & Assainissement de l'exercice 2007, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	9 300,51€		3 653,97€	12 954,48€
Fonctionnement	157 077,09€	0,00€	-4 993,47€	152 083,62€
<b>TOTAL</b>	166 377,60€	0,00€	- 1 339,50€	165 038,10€

Le Conseil Municipal :

⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2007 du Budget Eau & Assainissement.

### Ø **Compte Administratif et Compte de Gestion 2007 - Budget Régie des Remontées Mécaniques (n°12/2008)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de d'Alain MONNOT, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques de l'exercice 2007, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	55 001,21€		-4 252,69€	50 748,52€
Fonctionnement	25 851,81€	0,00€	-11 237,68€	14 614,13€
<b>TOTAL</b>	80 853,02€	0,00€	-15 490,37€	65 362,65€

Le Conseil Municipal :

⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2007 du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

### Ø **Affectation du résultat de clôture 2007 au Budget Communal 2008 (n°13/2008)**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2007, présente un excédent de fonctionnement de 842 448,78€ (soit 454 045,25€ d'excédent antérieur reporté et 388 403,53€ d'excédent de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 400 000,00€ en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section

d'investissement. La différence sera inscrite en recette au compte 002 « Excédent des exercices antérieurs reporté » de la section de fonctionnement.

### Ø **Affectation du résultat de clôture 2007 au Budget Eau et Assainissement 2008 (n°14/2008)**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2007, présente un excédent de fonctionnement de 152 083,62€ (soit 157 077,09€ d'excédent antérieur reporté et -4 993,47€ de déficit de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas réaliser d'affectation en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement. L'intégralité du résultat de fonctionnement sera reporté au compte 002 « Excédent des exercices antérieurs reporté » de la section de fonctionnement.

### Ø **Affectation du résultat de clôture 2007 au Budget Régie des Remontées Mécaniques 2008 (n°15/2008)**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2007, présente un excédent de fonctionnement de 14 614,13€ (soit 25 851,81€ d'excédent antérieur reporté et -11 237,68€ de déficit de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas réaliser d'affectation en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement. L'intégralité du résultat de fonctionnement sera reporté au compte 002 « Excédent des exercices antérieurs reporté » de la section de fonctionnement.

### Ø **Taux d'imposition 2008 (n°16/2008)**

Le Maire rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été modifiés l'an passé, du fait des transferts de compétences à la CCPPR qui elle a dû augmenter ses propres taux de fiscalité directe.

Il propose ne pas modifier ces taux, cette année encore. Mais indique qu'une augmentation de l'inflation est à prévoir pour l'an prochain.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les taux d'imposition 2008 seront identiques aux taux 2007, à savoir :

<b>Taxes</b>	<b>Ancien Taux</b>	<b>Nouveau Taux</b>
Habitation	10.73%	<b>10.73%</b>
Foncier bâti	23.83%	<b>23.83%</b>
Foncier non bâti	103.67%	<b>103.67%</b>
Professionnelle	14.29%	<b>14.29%</b>

## Ø Budgets 2008 (n°17/2008)

Monsieur le Maire présente les BP 2008 :

### Ü du budget Communal.

Suite aux éléments transmis la semaine dernière aux membres du conseil, à la commission budgétaire de mardi dernier et à la présentation faite lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2008.

### P de l'Eau et de l'Assainissement.

Suite à la commission budgétaire de mardi dernier et à la présentation faite lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget Eau & Assainissement 2008

### P de la Régie des Remontées Mécaniques.

Suite à la commission budgétaire de mardi dernier et à la présentation faite lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget Régie des Remontées Mécaniques 2008.

Plusieurs membres de l'assemblée font part de leur étonnement de ne pas avoir vu la station de ski ouverte pendant le week-end de pâques suite aux fortes chutes de neiges du vendredi précédent celui-ci.

Monsieur le Maire expose que la station était déjà démontée car statistiquement les chances d'avoir une chute de neige suffisante en qualité et en quantité pour Pâques sont infimes.

Les membres de l'assemblée soulignent qu'ils trouvent tout de même dommage qu'aucune station du plateau n'ait été ouverte (car le Col de Marcieu était lui aussi démonté). C'est à leur sens un ensemble lié au tourisme qu'il faut défendre même si le rapport financier n'est pas intéressant. Ils précisent que cela aurait permis au moins aux détenteurs de forfaits annuels de profiter du week-end et aurait cultivé l'image de marque de la station.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à reprendre ce débat ultérieurement, lors d'une séance moins chargée où il pourra leur être exposé toutes les contraintes liées à une tel ouverture, sans plus aucun loueur de matériel ni moniteur et notamment en terme de gestion du personnel.

**Ø Tarifs de l'Eau et de l'Assainissement au 1<sup>er</sup> juillet 2008 et taxes correspondantes au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (n°18/2008)**

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation (entre 1 et 2% pour l'eau et 5% pour l'assainissement du fait des travaux à venir) des tarifs des prestations liées à l'eau et à l'assainissement.

	<b>Tarifs 2007</b>	<b>Propositions au 01/07/2008</b>
<b>Primes fixes</b>		
Calibre 15mm - débit maximum annuel 250m <sup>3</sup>	43.50 €TTC	<b>44.00 €TTC</b>
Calibre 20mm - débit maximum annuel 500m <sup>3</sup>	85.00 €TTC	<b>86.00 €TTC</b>
Calibre 25mm - débit maximum annuel 1000m <sup>3</sup>	248.00 €TTC	<b>250.00 €TTC</b>
Calibre 30mm - débit maximum annuel 2000m <sup>3</sup>	420.00 €TTC	<b>420.00 €TTC</b>
Calibre 40mm - débit maximum annuel 3000m <sup>3</sup>	661.00 €TTC	<b>661.00 €TTC</b>
Calibre 50mm - débit maximum annuel 5000m <sup>3</sup>	908.00 €TTC	<b>908.00 €TTC</b>
<b>Pour les nouvelles constructions</b>		
<b>Participation aux frais de raccordements</b>		
Au réseau d'eau	355.00 €TTC	<b>360.00 €TTC</b>
Au réseau d'assainissement (non soumis à TVA)	985.00 €HT	<b>995.00 €HT</b>
<b>Changement d'abonnés</b>		
Frais de fermeture de branchement	22.00 €TTC	<b>22.50 €TTC</b>
Frais de réouverture de branchement	22.00 €TTC	<b>22.50 €TTC</b>
Taux horaire d'intervention	17.00 €TTC	<b>17.50 €TTC</b>

	<b>Tarifs 2007 en HT</b>	<b>Propositions au 1/7/2008 en HT</b>
<b>m<sup>3</sup> d'eau</b>	0.9855 €	<b>1.0000 €</b>
<b>m<sup>3</sup> redevance assainissement</b>	0.9450 €	<b>1.0000 €</b>
<b>m<sup>3</sup> redevance prélèvement Agence de l'Eau</b>	0.0367 €	<b>0.0420 €</b>
<b>m<sup>3</sup> redevance pour amélioration des réseaux de collecte Agence de l'Eau</b>	Créée au 01/01/2008	<b>0.1300 €au 01/01/2008</b>
<b>m<sup>3</sup> redevance pollution Agence de l'Eau</b>	0.2600 €au 01/01/ 2007	<b>0.1900 €au 01/01/2008</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs de l'eau et de l'assainissement conformément aux propositions présentées ci-dessus.

## Ø Tarifs cimetière au 1<sup>er</sup> mai 2008 (n°19/2008)

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation légèrement inférieure à 3% des tarifs des concessions du cimetière.

	Tarifs 2007 prix/m <sup>2</sup>	Propositions 2008 prix /m <sup>2</sup>
Concession 30 ans	170.00 €	<b>175.00 €</b>
Concession 15 ans	90.00 €	<b>92.00 €</b>
<b>NB une concession = 2m<sup>2</sup></b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs du cimetière conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2008.

## Ø Tarif des photocopies et fax au 1<sup>er</sup> avril 2008 (n°20/2008)

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels et propose quelques modifications:

Objets	Tarifs 2007 À l'unité	Proposition 2008 À l'unité
Photocopies N&B pour les particuliers (sur DI450 ou C550)	0.18 €	<b>0.20 €</b>
Photocopies N&B facturées aux associations et collectivités faites sur le DI450	0.05 €	<b>0.05 €</b>
Photocopies N&B facturées aux collectivités faites sur le C550	0.0129 €	<b>0.05 €</b>
Photocopies Couleurs facturées aux collectivités faites sur le C550	0.0754€	<b>0.0800€</b>
Edition N&B du Plateau.Comcom	0.0138€	<b>0.0138€</b>
Edition Couleurs du Plateau.Comcom	0.0763€	<b>0.0763€</b>
Fax	0.50€de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages	<b>0.50€de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs des photocopies et fax comme proposé ci-dessus et ce pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2008.

## Ø Tarifs déneigements des voies privées saison 2008/2009 (n°21/2008)

Monsieur le Maire propose une augmentation entre 1 et 2%

À savoir :

Longueur de la voie privée (en mètre)	Pour info Tarifs 2007/2008	Tarifs 2008/2009
Jusqu'à 10m	48€	50€
>10m et jusqu'à 20m	82€	84€
>20m et jusqu'à 50m	164€	166€
>50m et jusqu'à 100m	268€	272€
>100m et jusqu'à 200m	454€	462€
>200m et jusqu'à 400m	910€	924€
Plus de 400m	1818€	1840€

Par ailleurs, Monsieur le Maire demande à ce que la voie donnant accès au Centre de Secours ainsi que le parking soient **dégagés en priorité**, et ce même si celui-ci est déneigé gratuitement. En effet, en cas de forte chute de neige, l'absence de déneigement de cette voie d'accès pourrait retarder, voire compromettre, l'intervention des sapeurs pompiers.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de déneigement des voies privées conformément aux propositions du Maire ci-dessus et valide les prescriptions concernant le Centre de Secours.

## Ø Tarifs droit de stationnement et location au 1<sup>er</sup> mai 2008 (n°22/2008)

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation de 5 % des tarifs des droits de stationnement et de location (qui concerne essentiellement les emplacements du marché hebdomadaire).

	Tarifs 2007 prix/m linéaire	Proposition 2008 prix/ m linéaire
Stationnement et emplacement marché	0.90 €	0.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de droit de stationnement et de location des emplacements publics conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2008.



### **III) Travaux**

#### **Ø Demande de subvention pour travaux d'investissement de voirie – Programme 2008 (n°23/2008)**

Monsieur le Maire expose que l'enrobé de plusieurs chemins doit être rénové entièrement, de même qu'il est nécessaire de mettre en œuvre de l'enrobé sur parking des pistes qui n'en est pas pourvu actuellement.

L'estimation des travaux est la suivante :

- Chemin des Rieux = 17 110,40€HT
- Chemin de l'Abreuvoir = 5 856,00€HT
- Chemin du Pigeonnier = 15 7001,70€HT
- Parking des Pistes = 80 446,40€HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter, auprès du Conseil Général, des subventions pour ces 4 dossiers de travaux de voirie 2008, dans le cadre du contrat de territoire.

#### **Ø Demande de subvention pour la Grande Visite des Remontées Mécaniques (n°24/2008)**

Monsieur le Maire expose que les Remontées Mécaniques sont soumises tous les 30 ans à une grande visite permettant d'en assurer la sécurité, le bon fonctionnement ainsi qu'une mise aux normes.

Les travaux nécessaires sont estimés à 56 000€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à :

- Consulter les entreprises et choisir la meilleure offre pour la réalisation de ces travaux,
- Solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour leur réalisation.

#### **Ø Demande de subvention pour la Grande Visite du Funiculaire (n°25/2008)**

De même que pour les remontées mécaniques, le Funiculaire est lui aussi soumis tous les 30 ans à une grande visite. L'étude a été conduite sur le premier trimestre 2008 et doit être suivie de travaux qui s'avèrent être conséquents, notamment concernant la remise en état des bétons des ouvrages soutenant les rails du Funiculaire.

Les travaux devront sans doute être réalisés en 3 ou 4 tranches annuelles qui doivent commencer dès cette année. La première tranche est estimée à 60 000€HT (maîtrise d'œuvre comprise).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à :

- Consulter les entreprises et choisir la meilleure offre pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux,
- Solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour sa réalisation.

## **IV) Administration Générale**

Monsieur le Maire rappelle que les désignations de délégués sont faites normalement pour la durée du mandat, mais qu'il souhaite qu'en septembre un point soit fait pour que chacun puisse s'investir ou se réorienter vers les domaines qu'il souhaite suivre.

### **Ø Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques (n°26/2008)**

Monsieur le Maire expose que la Régie des Remontées Mécaniques est administrée par un Conseil d'Exploitation. Celui-ci formule des propositions qui sont ensuite présentées au Conseil Municipal qui décide de valider ou non celles-ci.

Le Conseil d'Exploitation est formé de 3 élus du Conseil Municipal, de 6 "experts", soit 3 membres appartenant à des organismes ou associations développant l'essentiel de leur activité sur la commune de Saint Hilaire et en particulier en matière de tourisme et 3 membres ayant des connaissances en remontées mécaniques ou funiculaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner membres élus du Conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques de Saint Hilaire :

- Jean-Bernard ALLAN
- Pierre BOISSELIER
- Jean-François PICHON

La désignation des membres experts est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

### **Ø Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (n°27/2008)**

Monsieur le Maire expose que le CCAS est administré par un Conseil d'Administration autonome, présidé par lui et composé de membres élus par vote à bulletin secret par le Conseil Municipal en son sein ; mais aussi en nombre égal, des membres "experts" représentant les domaines de l'insertion et de l'action sociale ou habitants de la commune qui sont nommés par le Maire.

Le nombre maximum de membres est de 16, soit 8 élus et 8 nommés - sans compter le Président qui s'ajoute aux 16 membres (le minimum conseillé étant de 8 soit 4 par collègue).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 12 le nombre de membres du CCAS (le Président n'étant pas inclus dans ce décompte).

Il est ensuite procédé à l'élection des 6 membres du Conseil Municipal qui siégeront au CCAS.

Se présentent :

- Û Marie-Louise CHRISTOPHEL
- Û Catherine DUPONT
- Û Alain MONNOT
- Û Bernard MARO
- Û Claude ROUSSET
- Û Damien TOURLONNIAS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs ou nul : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

La majorité absolue est donc portée à 8 voix.

Ayant obtenu la l'unanimité des voix, sont désignés délégués au CCAS :

- Û Marie-Louise CHRISTOPHEL
- Û Catherine DUPONT
- Û Alain MONNOT
- Û Bernard MARO
- Û Claude ROUSSET
- Û Damien TOURLONNIAS

### **Ø Délégués au Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC) (n°28/2008)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint Hilaire fait entièrement partie du territoire du PNRC.

Celui-ci vient de signer une nouvelle charte valable pour les 12 prochaines années.

Il précise qu'un délégué titulaire et un suppléant désignés au sein du Conseil doivent siéger à son comité syndical pour y représenter la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer délégués au sein du PNRC :

- Û Pierre BOISSELIER comme délégué titulaire,
- Û Sandra BUISSON comme déléguée suppléante.

Il est précisé que la CCPPR désignera également 2 représentants au PNRC. Il est à noter que Monsieur Pierre BOISSELIER brigue le siège de délégué titulaire pour la CCPPR mais que s'il l'obtient, il ne pourra cumuler les 2 sièges.

Compte tenu de ces informations et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que si Monsieur Pierre BOISSELIER obtient au nom de la CCPPR le siège de délégué titulaire auprès du PNRC, les délégués de la commune de Saint Hilaire du Touvet seront alors les suivants :

- Û Sandra BUISSON comme déléguée titulaire,
- Û Véronique MENZEL comme déléguée suppléante.

### **Ø Délégués au Syndicat Intercommunal de Vol Libre (SIVOL) (n°29/2008)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Saint Hilaire et celle de Lumbin forment le SIVOL, chargé de la gestion des aires de décollage et d'atterrissage de vol libre sur leurs territoires.

Il précise que 5 délégués doivent être nommés au sein du Conseil Municipal pour y représenter la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer délégués au sein du SIVOL :

- Û Jean-Bernard ALLAN
- Û Patrick BARTCZAK
- Û Pierre BOISSELIER
- Û Sandra BUISSON
- Û Jean-François PICHON

### Ø **Délégués au Syndicat Intercommunal du Haut Grésivaudan pour l'Enseignement Secondaire (SIHGES) (n°30/2008)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le collège du Touvet dont dépendent les élèves de Saint Hilaire est administré par le SIGHES, chargé de la gestion des collèges du Touvet et de Crolles.

Il précise que 2 délégués titulaires et 2 suppléants désignés au sein du Conseil doivent siéger à son comité syndical pour y représenter la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer délégués au sein du SIHGES :

#### **Titulaires**

- Û Marie-Louise CHRISTOPHEL
- Û Claude ROUSSET

#### **Suppléants**

- Û Pierre BOISSELIER
- Û Sandra BUISSON

### Ø **Création d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) (n°31/2008)**

Le Maire expose qu'en vertu de l'article n°22 du Code des Marchés Publics, les marchés formalisés sont, avant l'attribution par le Conseil Municipal, étudiés par une CAO composée du Maire qui en est le Président de droit, ainsi que de 3 membres titulaires et 3 suppléants élus au sein du Conseil Municipal.

Il est précisé que contrairement aux autres organismes et commissions où les suppléants siègent de plein droit à toutes les séances, et ce même s'ils n'ont pas voix délibérative sauf en cas d'absence des titulaires ; à la CAO seuls les titulaires sont convoqués et les suppléants ne sont nommés que pour remplacer, dans l'ordre de nomination, un titulaire qui ne pourrait plus assurer ses fonctions de manière définitive.

Après avoir voté, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire membres de la CAO permanente :

#### **Titulaires**

- Û Armand DUMONT
- Û Bernard MARO
- Û Damien TOURLONNIAS

#### **Suppléants**

- Û Jean-Louis CHOQUET
- Û Jean-François PICHON
- Û Catherine DUPONT

## Ø Délégation de pouvoir du conseil Municipal au Maire (n°32/2008)

Monsieur le Maire expose que l'article L2122-22 du CGCT (Code des Collectivités Territoriales) permet au Conseil Municipal de donner au Maire un certain nombre de délégations. Lorsque le Maire agit par délégation du Conseil Municipal, il rédige une décision qui fera l'objet d'une information de l'assemblée à la séance suivante du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que :

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Monsieur le Maire des délégations prévues par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Art. 1<sup>er</sup> – Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions concernant les alinéas suivants de l'article L2122-22 du CGCT :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisée par les services publics municipaux;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal au budget de l'exercice, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 206 000€HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charge ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite des crédits fixés au budget de l'exercice par le conseil municipal;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 50 000€fixée par le conseil municipal;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 € autorisé par le conseil municipal;

21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Art. 2 – Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

### **Ø Délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de remplacement d'agents communaux et création de postes temporaires en cas de nécessité de service (n°33/2008)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour assurer un bon fonctionnement des services, il est parfois nécessaire de procéder à des remplacements temporaires d'agents absents (pour des raisons de congés annuels, de maladie, de mutation, etc...) voire au renforcement temporaire des équipes.

Le recrutement d'un remplaçant doit, par conséquent, se faire rapidement, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes spécialisés tel que le Centre de Gestion de l'Isère, par exemple.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer toute décision de création de poste temporaire, arrêté de recrutement ou convention avec les organismes spécialisés, pour palier le manque d'agents communaux (absents pour des raisons de congés annuels, de maladie, de mutation, renfort temporaire, etc...), si le bon fonctionnement des services municipaux le nécessite, et ce pour n'importe quel service communal.

## **V) Questions diverses**

### **Ø Candidatures pour délégations au sein de divers organismes extérieurs**

Monsieur le Maire expose que la CCPPR devra très rapidement désigner des délégués au sein d'un certain nombre d'organismes. Il invite les membres intéressés à se faire connaître afin de disposer de noms à proposer lors de la prochaine réunion de la CCPPR :

- **SICIOMG** (6 élus pour la CCPPR soit 2 par commune) : Pierre BOISSELIER et Bernard MARO sont candidats
- **OT** (le Président de la CCPPR et 2 membres) : voir plus bas parmi les membres de la commission tourisme
- **SMESDREG** (2 délégués) : Pierre BOISSELIER est candidat
- **AGI** (1 délégué) : Jean-François PICHON ou Armand DUMONT se proposent pour ce poste
- **SMGC2** (1 délégué) : Patrick BARTCZAK pourrait être proposé.
- **ADAYG** (1 délégué) : pas de proposition
- **Pays du Grésivaudan** : Pierre BOISSELIER et Jean-Louis CHOQUET sont candidats. Il est précisé qu'en plus des délégués au conseil syndical, le

Pays demandera prochainement des personnes pour représenter la CCPPR au sein de ses commissions thématiques. Monsieur CHOQUET souligne que ces commissions sont essentielles et qu'il faudra que le plateau y soit de nouveau très bien représenté afin de préparer l'avenir et la tendance au regroupement des intercommunalités du Pays.

o **Commissions intercommunales**

ÿ Comité de pilotage MPE (Maison de la Petite Enfance) : Marie-Louise CHRISTOPHEL est candidate

ÿ Comité de pilotage MSP (Maison des Services Publics) : Alain MONNOT est candidat

ÿ Commission Tourisme : Jean-Bernard ALLAN, Sandra BUISSON, Véronique MENZEL

ÿ Commission Vie associative : Anne DOUADY, CHRISTOPHEL Marie-Louise, Véronique MENZEL et Bernard MARO sont candidats

ÿ Commission Agriculture : pas de proposition

## Ø Commissions communales

Monsieur Alain MONNOT expose que suite aux réunions de travail de l'équipe communale, il est ressorti le souhait de mettre en place un certain nombre de commissions.

Ces commissions auront pour rôle d'être force de propositions pour le Conseil Municipal.

Un élu est désigné comme l'animateur d'une commission. Il n'est pas souhaité de fixer les membres des commissions. En effet, l'ensemble de l'équipe municipale sera invité à participer aux commissions et viendra qui veut ou peut. Il est précisé que ce fonctionnement "libre" devra être plus structuré pour certaines commissions ou quelques dossiers précis qui nécessiteront la mise en place "d'un noyau dur" pour assurer un bon suivi du projet.

De même, la fréquence des réunions sera fonction des projets que les élus qui participeront aux commissions décideront de mettre en route.

Enfin, l'ouverture des commissions au public sera fonction du devoir de réserve qui sera à gérer sur certains dossiers et du souhait des membres des commissions. Ce choix est donc laissé à l'appréciation des commissions. Si l'une d'entre elle décidait, pour quelques séances, de s'ouvrir au public, elle utiliserait alors la Gazette pour en informer les personnes qui pourraient être intéressées d'y participer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de créer :

Û Commission Fêtes et vie du village animée Monsieur Bernard MARO

Û Commission Cadre de vie (Environnement, poubelles, fleurissement, développement durable...) animée par Jean-Louis CHOQUET

Û Commission PLU (Plan Local d'Urbanisme) animée par Jean-Louis CHOQUET. Il est à noter que Madame ROUSSET Claude souhaite y participer régulièrement.

Û Commission Sécurité du village animée par Armant DUMONT. Il est à noter que Monsieur MONNOT et Madame DOUADY souhaitent y participer régulièrement.

Û Commission Gazette animée par Jean-François PICHON.

Monsieur TOURLONNIAS souhaite apporter son savoir faire pour la refonte de la maquette de la Gazette.

Monsieur MARO demande s'il serait possible de remettre en place une Tribune Libre. Messieurs BOISSELIER et MONNOT répondent que la gestion d'une telle

rubrique est délicate mais que cela est faisable à condition de définir des règles précises et objectives pour aider à sa gestion.

Monsieur MONNOT insiste sur le fait que lors du mandat précédent, il était chargé de la Gazette et qu'il a "souffert" du manque d'informations communales à faire paraître. Il sollicite l'assemblée pour que des comptes-rendus de commissions soient faits et envoyés à Monsieur PICHON afin qu'il puisse en extraire des articles pour alimenter ce support d'information.

Û Commission Camping (suivi du projet d'agrandissement) qui devrait être animée par Alain MONNOT.

Û Commission finances animée par Alain MONNOT

### Ø **Prochaine réunion de la commission PLU**

Monsieur CHOQUET invite les membres de l'assemblée à une première réunion d'information **le Jeudi 17 Avril 2008 à 20h30.**

### Ø **Permanences des élus**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les adjoints et lui-même reprennent dès cette semaine les permanences du samedi matin de 9h00 à 11h00. Il invite l'ensemble des membres du conseil à y participer le plus régulièrement possible notamment pour venir chercher des informations ou réponses à des questions sur les dossiers en cours ou à venir.

### Ø **Présentation de l'équipe municipale aux employés communaux**

Les membres de l'équipe municipale invitent tous les employés municipaux à se joindre à eux pour une présentation réciproque autour d'un apéritif le **Jeudi 10 Avril 2008 à 19h30.**

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 10 Avril 2008 à 20h30.***

**La séance est levée à 22h30.**